



CNVMch

Collectif National Vigilance Méthanisation
canal historique

CSNM
Collectif Scientifique National Méthanisation raisonnée

CNVMch

Patrick Bisbrouck
Collectif "les sens des vents »
(77)
les.sens.des.vents@gmail.com

Anne Danjou
Bien vivre en Anjou (49)
assobienvivreenanjou@gmail.com

François Gillet
Mégane Izater (46)
46metha@gmail.com

Jacqueline Mollé
Collectif Arzal en danger (56)
arzal-en-danger@orange.fr

Anne Viallèle
Vivre à Puisieulx (51)
vivreapuisieulx51@orange.fr
Tél : 06 88 35 86 85

CSNM

Collectif Scientifique National Méthanisation raisonnée

Coordonnateur
Daniel Chateigner
csnmraison@gmail.com
Tél : 02 31 45 26 11

Le 29 mai 2021

Lettre aux 23 sénateurs de la mission d'information sénatoriale sur " la méthanisation dans le mix énergétique : enjeux et impacts "

Le Collectif National Vigilance Méthanisation canal historique (CNVMch) et le Collectif Scientifique National Méthanisation raisonnée (CSNM) qui regroupent plus de 250 associations/collectifs/partenaires ont visionné avec attention, lors de leur audition le 12 mai 2021 sur ce sujet, les interventions de Mme Barbara Pompili, ministre de la transition écologique et de M. Julien Denormandie, ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

Plusieurs points nous interpellent et nous souhaitons vous faire part des réflexions suivantes :

Mme Pompilli annonce 210 installations en 2020 alors, qu'aujourd'hui, **il y a 1220 exploitations** en fonctionnement.

De quoi parle-t-on ? Des 220 installations de production de gaz (selon Grdf) destiné à être injecté dans des canalisations pour distribution ou bien de l'autre alternative qui consiste à produire du gaz par cogénération pour produire seulement de l'électricité.

Les deux systèmes, à peu près semblables dans leur fonctionnement mais surtout dans leurs externalités négatives, sont concernés par les mêmes "enjeux et impacts", sujet de votre mission sénatoriale.

- Sur la neutralité carbone, il est affirmé que le "bio"gaz ne produirait que 40g de CO2 par kwh de gaz produit (chiffres annoncés en Mwh et rectifiés en kwh ensuite) alors que le gaz naturel en produirait lui 200g : quelle est la source de ces informations ?
- Est mise en avant la "valorisation" des déchets, alors que de fait on constate que l'activité de méthanisation est elle-même créatrice de déchets. Pour des raisons de rentabilité, les élevages (bovins, poulets, porcs) sont démultipliés pour fournir plus d'effluents destinés à nourrir les méthaniseurs devenant des "pompes" à déchets. Il faut rappeler que d'après les préconisations réglementaires pour le traitement de ces derniers, la valorisation énergétique est le 4ème plan après **la prévention, le réemploi et le recyclage**.

Contact : cnvmetha@gmail.com / cnvm-ch@orange.fr

<https://www.cnvmch.fr>

<https://www.facebook.com/CNVMchCSNM>

<https://www.facebook.com/Collectif-National-Vigilance-Méthanisation-canal-historique-112787543856463>

- La question de la qualité de l'eau (cf. les algues vertes en Bretagne) est peu abordée. Les grosses productions de digestat liquide dont l'innocuité à ce jour n'est pas démontrée sont épandues et, à l'inverse des fumiers/lisiers traditionnels, ce digestat est très infiltrant vers les nappes phréatiques.
- En quoi, le "bio"gaz permet de limiter les fuites et lessivage des produits azotés ?
- Sont occultées les fuites de divers gaz nocifs pour le GES, les sols, l'eau et la santé des riverains. Ces fuites se produisent via les canalisations, lors des maintenances, des entreposages sur plateformes de compostage, des chargements d'intrants et lors de la combustion de ce gaz. Et on est bien loin des 40g de CO2 produits cités précédemment.
- La création d'emploi estimée entre 3 et 6%. Des emplois souvent éphémères inhérents à la mise en place des sites : travaux BTP pour la construction des cuves et l'artificialisation des accès avec surtout un besoin accru de conducteurs de poids lourds toujours plus nombreux sur les routes, ayant pour conséquence un bilan carbone de fait déficitaire.

Lorsque Mme Pompili annonce pour 2023 une augmentation du nombre d'installations de plus de 50% par rapport à aujourd'hui, elle ajoute que *"ce n'est que le début"*, et on la croit car Solagro prédit l'installation de **9000 méthaniseurs** sur le territoire national ce qui implique, compte tenu de la surface agricole utile, la présence d'une installation, avec ses impacts paysagers et environnementaux, tous les 6 kms ...A cela viennent s'ajouter les travaux destructeurs - cours d'eau, zones humides, bois et forêts à défrichées - du creusement des canalisations destinées au transport de gaz.

Quant à M. Denormandie, qui croit à la méthanisation en tant que *"vision, valeur environnementale créatrice de valeur économique"*, lorsque on lui parle de la nécessité de bâcher les fosses à l'air libre il fait remarquer *"Le monde agricole est capable de s'endetter lorsqu'il existe derrière une création de valeur"* (sous-entendu on ne changera rien parce que ça ne lui rapportera rien), puis lorsque l'on parle de plastique dans le digestat, il dit ne pas pouvoir répondre.

Le rapporteur M. Daniel Salmon semble bien seul mais avance tout de même des arguments et questions justifiées :

- « *Pour qu'il y ait acceptabilité il faut qu'il y ait du sens* »
- Différences entre territoires (cf. la Bretagne qu'il connaît bien),
- Si on donne du maïs aux animaux il faudra importer, question de l'autonomie alimentaire,
- Concurrence prévisible sur les intrants,
- Nécessité de pérenniser le modèle et de le figer car si on le surdimensionne, attention aux conséquences liées au changement climatique et aux habitudes alimentaires (moins de viande),
- Risque que les agriculteurs soient dépossédés par les industriels du gaz, occupation du foncier agricole,
- Les questionnements sur la valeur du digestat,
- Garder le carbone des sols,
- Sortir de l'auto contrôle,
- Le monde rural se trouve partagé entre les différents usagers (fracture sociale),
- Le citoyen trouve les coûts trop élevés (subventions pour le maïs et pour la création d'un méthaniseur qui utilisera ce maïs),
- Les CIVE qui deviennent cultures principales, etc.

Pas ou peu de réponses à la hauteur de l'enjeu pour tous ces points pourtant cruciaux ...

Mme Pompili aborde aussi les questions de sécurité et celle de l'acceptabilité sociale, ce qui de fait confirme l'existence de ces points souvent balayés par les acteurs et soutiens de l'activité. Pour cela des "mesurettes" via les AMPG sortiront en mai.

Contact : cnvmetha@gmail.com / cnvm-ch@orange.fr

<https://www.cnvmch.fr>

<https://www.facebook.com/CNVMchCSNM>

<https://www.facebook.com/Collectif-National-Vigilance-Méthanisation-canal-historique-112787543856463>

- Les nouvelles distances d'implantation des méthaniseurs par rapport aux tiers sont définies à 200m, et ramenées à 100m pour les petites installations sans pour autant définir ce qu'est une petite installation (en tonnes d'intrants ?).
Lorsqu'elle s'agrandira, elle n'entrera plus dans cette définition mais elle sera toujours à 100m !
- Les fuites de méthane sur site (leur existence est donc confirmée officiellement ...) avec des contrôles plus fréquents mais non définis sauf pour les pièces d'étanchéité pour lesquelles un délai de six mois est acté,
- L'intégrité des contenants pour éviter une pollution des milieux. Il aura fallu attendre plus de 10 ans et de très nombreux débordements polluants pour prendre la mesure du danger,

Et, pour les dispositions suivantes, on est surpris d'apprendre **qu'elles n'étaient pas déjà obligatoires sur des sites comprenant une zone ATEX.**

- Distances pour limiter les risques incendies et d'explosions,
- Obligation de détecteurs de gaz avec alarme,
- Alimentation électrique de secours pour les équipements de ventilation, de surveillance et de sécurité,
- Astreinte pour la surveillance des sites, contrôlées par les inspecteurs de l'ICPE,
- Contrôle des approvisionnements limités à 15% de CIVE,
- Les **odeurs** avec obligation de faire un état initial des perceptions dans un rayon de 3km qui servira de référence en cas de plainte (pour savoir, selon Mme Pompili "*si les nuisances viennent du méthaniseur ou si elles préexistaient*"). Option intéressante pour les riverains qui pourraient s'en saisir à des fins contentieuses afin de contester cette nuisance omniprésente.

Cette mission d'information sénatoriale a mobilisé un nombre impressionnant de spécialistes : Ministres, professionnels de la recherche, organisations syndicales agricoles, industrie gazière, professionnels des énergies renouvelables ; tous ont été auditionnés, entendus.

Seuls les représentants des riverains et des populations à la qualité de vie dégradée qui subissent au quotidien les dérives de ces installations, ne sont jamais écoutés. Pourtant ces derniers n'ignorent pas que le prix du gaz va augmenter et qu'ils paient via leurs impôts les coûts exorbitants des subventions versées à des organismes et des personnes privées qui saccagent leur environnement.

Ce manque de respect des citoyens n'est pas un bon signal pour une cohabitation harmonieuse et en bonne intelligence dans nos campagnes.

Le rejet et les actions de contestation de cette activité ne sont pas terminés, elles s'intensifieront au fur et à mesure du développement non contrôlé de cette invasion programmée.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre courrier et nous vous prions de croire en l'expression de nos salutations respectueuses.

- Les membres du CSNM :
Sébastien Almagro, Daniel Chateigner, Jean-Pierre Le Lan
- Les membres du CNVMch :
Patrick Bisbrouck, Anne Danjou, François Gillet, Jacqueline Mollé, Anne Viallèle

Contact : cnvmetha@gmail.com / cnvm-ch@orange.fr

<https://www.cnvmch.fr>

<https://www.facebook.com/CNVMchCSNM>

<https://www.facebook.com/Collectif-National-Vigilance-Méthanisation-canal-historique-112787543856463>